



Le goum Kounta,

Le goum est, dans le sens arabe du mot, une réunion de volontaires toujours prêts à combattre, soit pour repousser les attaques dirigées contre la tribu, soit pour tenter des razzias fructueuses à son bénéfice.

Chez les anciens caïds algériens, les goumiers ainsi que leur famille étaient nourris, vêtus, aux frais de la tribu; ils ne payaient aucun impôt; dans le partage du butin, en plus de leur lot respectif, un dixième de la part allouée à chaque tente leur était attribué; mais, ils devaient pourvoir à l'achat, à l'entretien de leurs montures et de leurs armes.

Notre Administration a modifié cette organisation primitive et a fait du goum une véritable milice militaire, une sorte de gendarmerie auxiliaire placée sous la dépendance directe des chefs des circonscriptions territoriales. Il ne peut s'agir pour le moment encore, dans le Haut-Sénégal Niger, d'une semblable formation et nous devons pour réussir, surtout chez les Kounta, éviter tout ce qui pourrait tendre à la militarisation du goum.

La nécessité de la création de groupes mobiles, composés de volontaires bien armés, méharistes expérimentés, toujours prêts à combattre

habitues à la vie du désert, à ses risques, se fait sentir un peu plus chaque année parce que chaque année les incursions des pillards du Nord — deviennent plus audacieuses et aussi plus — ruineuses. Les unités méharistes militaires ont fait leurs preuves, elles forment des éléments — solides de combat, mais sont trop lentes à — mettre en route, traînent avec elles un convoi trop lourd; elles rendront toujours de grands services dans les reconnaissances à rayon — étendu, pour les escortes des gros convois commer- — ciaux, mais sont inaptes à la poursuite immédiate et rapide de groupes pillards.

D'autre part, le système actuel qui consiste à armer les Nomades contre les rezzous en — remettant à chaque chef de tribu un certain — nombre de fusils 1874 et des munitions, présente les inconvénients suivants:

1^o L'armement 1874 donne des résultats déplorables à tous les points de vue, à cause de l'état de détérioration des fusils et surtout de la mauvaise qualité des cartouches.

2^o Les armes ainsi prêtées échappent à tout contrôle et servent ou à entretenir des querelles intestines ou à appuyer l'arrogance de certains notables.

3^o Le chef auquel des fusils sont confiés les remet aux personnages de sa tribu les plus riches, par cela même les plus indépendants, qui se refusent à faire partie d'un groupement

d'un groupement quelconque et se bornent à attendre l'ennemi chez eux. Or, une cinquantaine d'hommes armés dispersés dans les divers campements Kounta, entre Gintetass et Kidal, abandonnés chacun à son initiative, ne peuvent constituer une force capable d'agir efficacement.

Le goum au contraire est toujours réuni auprès du chef de la tribu. Ce chef connaît les hommes qui, volontairement, se groupent autour de lui, il sait qu'il peut compter sur eux; il a confiance dans l'armement dont ils disposent, il comprend qu'il n'a que des avantages à retirer de l'organisation du goum; que son bon fonctionnement accroîtra son prestige, augmentera son autorité; il sait aussi qu'il lui faut, pour réussir, l'aide de la volonté, de l'énergie, de la méthode des Français et il suivra les directions qu'ils lui donneront.

Le goum constituera ainsi une véritable force qui pourra agir d'une façon efficace au moment opportun. C'est l'instrument nécessaire, à créer, celui qui suppléera à la faiblesse numérique de nos effectifs; la troupe, toujours en éveil, sous la protection de laquelle les Kounta pourront retourner dans les pâturages du Nord et y reconstituer leurs troupeaux de chameaux; ce sera aussi la patrouille, toujours en mouvement, qui surveillera les routes du Niger.

Mais l'utilité de ces groupements est depuis

longtemps reconnue, des tentatives d'organisation ont déjà été faites, elles n'ont jamais réussi et ont failli même amener des incidents fâcheux.

Pourquoi serions-nous plus heureux ?

Parce que dans les précédentes tentatives on a trop tôt dévoilé, croyons-nous, le but d'intérêt général vers lequel nous tendons, tandis que la caractéristique du goum est de se préoccuper exclusivement de l'intérêt particulier de la tribu.

Le moment actuel paraît, en outre, plus propice que jamais pour tenter un nouvel essai.

En effet Hamoadi a été déconsidéré aux yeux des gens de sa tribu parce qu'il n'a pu les défendre contre les Oulad Abiddin, le prestige guerrier qui faisait autrefois de lui un véritable chef a été bien diminué par la reculade qu'ont dû faire les Kounta en abandonnant les pâturages du Nord. Nous lui avons reproché cette reculade, sans lui donner les moyens de ne pas la faire, nous n'avons pas soutenu son autorité chancelante et il s'est fatigué d'être le responsable toujours harcelé, sans être respecté. Bien mieux traité maintenant, il reprend goût à l'autorité, ne demande qu'à faire ses preuves et à démontrer qu'il est encore capable de nous rendre les mêmes services qu'autrefois, alors qu'il guidait

M. le Capitaine Cauvin dans l'Adrar et amenait jusqu'à Tombouctou un fils d'Abiddine el Kounti. Son concours nous est acquis.

D'autre part les Kounta voient tous les ans, les uns leurs richesses décroître, les autres leur pauvreté augmenter: constamment sous la menace de rezzous, ils laissent les maladies - décimer leurs troupeaux confinés dans les pâturages du Sud et n'osent plus se livrer au fructueux commerce du sel. Ils ont, en 1910, cherché différents remèdes à cet appauvrissement, soit dans un exode vers le Nord-Est, soit en achetant par la promesse d'un tribut, les principaux entrepreneurs de rezzous. Aucun de ces moyens n'a réussi et maintenant, voyant tomber la sorte d'ostracisme qui les avait un moment atteints, ils reviennent à nous et attendent de nous la guérison des maux dont ils souffrent. Ils consentiraient volontiers à quelques sacrifices pour retrouver leur ancienne quiétude et leur prospérité de naguère.

Voici comment il serait possible de profiter de ce moment favorable:

Un Français connaissant les habitudes Arabes, d'une santé robuste, pour lequel la vie nomade aura de l'attrait, sera envoyé chez le Chef Kounta; il résidera dans son campement et vivra de sa vie, il assistera aux palabres, donnera un conseil quand on le lui demandera, soignera de son mieux les malades qui viendront à lui. Il

a déjà la confiance du chef, il gagnera —
rapidement celle des jeunes gens, peu à peu
celle des anciens, alors il entrera dans la vie
politique de la tribu et ses conseils seront écoutés.
Il parlera dans les réunions, il dira combien il
est peu digne pour des hommes qui méritent
ce nom, de vivre dans la crainte de voleurs
qui ne sont audacieux que parce qu'ils sont
sûrs de l'impunité, il tâchera d'élever les cœurs
et aussi de sonder les esprits.

Enfin, un jour de grand conseil il annoncera
que les Français sont disposés à prêter des fusils,
des cartouches, pour aider la tribu à repousser
les attaques des razzieurs et lui permettre de —
retourner dans les pâturages du Nord. Puis, à
son tour, le chef Ksuinta expliquera le fonctionnement
du gouru et demandera aux volontaires de se
grouper autour de lui; seuls, les proches et les —
fidèles du chef répondront à ce premier appel:
nous en pouvons compter une dizaine. C'est
autour de ce petit noyau qu'il faudra grouper
les bonnes volontés, les gens déterminés.

Des exercices de tir, des causeries sur l'emploi
du fusil aux différentes distances, puis des
chasses, enfin les reconnaissances des pâturages
toutes les fois que les campements nomades seront,
seront des occasions de réunir le groupe.

Chaque exercice, chaque reconnaissance sera
suivi d'une distribution de vivres, de viande, de sel.

Tous les vendredis une demi-pièce de guinée
ou sa

valeur sera remise à chaque volontaire ⁴
ayant assisté aux réunions de la semaine. Peu
à peu, ces exercices, ces causeries devront prendre un
caractère de régularité.

Enfin, l'intérêt, l'ambition, le goût des aventures
sont des mobiles qui agissent sur les Kounta
comme sur les autres hommes, et l'on peut espérer
qu'environ trois mois après l'appel du chef, une
quarantaine de gouniers se seront fixés dans ses
campements.

Suivant la coutume arabe il sera procédé -
alors à l'élection de chefs de route (mouled el tribu), un
pour vingt hommes, au choix des guides; le comman-
dement suprême du goum restant toujours entre
les mains du chef de tribu qui assiste seulement
le Français détaché auprès de lui.

Le moment sera alors venu de faire contribuer
toute la tribu à l'œuvre entreprise et son chef lui -
demandera de fournir les chameaux nécessaires
(soit 50 pour 40 gouniers).

Si les Kounta répondent à cet appel et fournissent
les animaux demandés c'est que l'idée aura été
bien accueillie dans les campements, sa réalisation
complète ne sera plus qu'une tâche de patience
et de volonté.

Quelque temps après, à l'occasion d'une
fête, alors que le chef de tribu sera convoqué au
chef lieu du Cercle, le groupe entier l'accompagnera
en armes. Ce sera la consécration officielle du
goum et, dès cette année peut-être, les bandes d'Abiddin

trouveront devant



elles des adversaires bien armés, résolus et intéressés à ne pas les laisser continuer leurs rapines.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir de ce sujet avec Hamoadi, Boubati, Nagim, — El Bohadi et avec d'autres Ksunta assez influents. Quoique nous n'ayons pas abordé franchement la question d'organisation d'un goum régulier nous avons pu concevoir que c'était une chose pratiquement faisable, une œuvre de volonté, de tact de patience qui il coûterait peu de tenter.

Organisation

L'effectif maximum du goum ne dépassera pas 60 individus, il comprendra :

Le chef de tribu, chef du goum.

Trois chefs de groupes.

Soixante gounniers.

Cet effectif lui assurera la supériorité numérique sur les bandes de razzieurs, mais il ne faut pas espérer l'atteindre avant un an et nos calculs de dépenses pour 1912 seront basés sur un groupe de 40 gounniers.

Soit 40 gounniers recevant en argent ou en

nature 25^f.00 par mois $40 \times 25 \times 12 = 12000^f.00$

nourriture, riz, viande, sel et

raison de 3 distributions par semaine = 1500^f.00

Allocation au chef du goum = 1200^f.00

Serpice de renseignements, cadeaux.

Fonds politiques = 1000^f.00

Assistance indigène = 250^f.00

15950^f.00

La création du goum, avec les services d'assistance et de renseignements qui lui seraient nécessairement adjoints, grèverait donc le budget de 1912 d'une somme globale de 16 000,00.

L'achat, le remplacement et l'entretien des montures sont à la charge des tribus Touenta. Chaque année, vers le mois de Mars, la Djémais que présidera à cette occasion le Français attaché au goum, examinera les chameaux, elle fixera le nombre des animaux à remplacer et désignera les fractions de la tribu qui devront effectuer le remplacement. Les animaux reconnus à remplacer seront toujours rendus à leur ancien propriétaire.

Chaque goumier recevra 1 chameau de selle qu'il gardera dans son troupeau; à chaque groupe seront affectés 4 chameaux de bât et 4 chameaux de selle haut le pied, qui seront laissés dans le troupeau du chef de groupe; enfin 10 chameaux de réserve seront gardés dans le troupeau du chef ^{du goum}. Soit pour un groupe de 40 goumiers :

48 chameaux de selle

8 chameaux de bât

10 chameaux de réserve

Total: 66 chameaux.

Chaque goumier est tenu de se procurer lui-même son équipement et le harnachement de sa monture. Il devra posséder : une selle avec accessoires, 2 peaux de bouc, 1 mezoned à vires. 2 cartouchières, des entraves, des cordes de charge, et à bouche.

L'armement sera composé uniquement



de mousquetons 1892 à chargeurs; 250 cartouches à balle 1886^m en chargeurs seront prévues pour chaque homme. Les mousquetons seront sans baionnettes.

Les armes, munitions seront fournies par le Service Local.

Les mousquetons seront placés dans des caisses déposées dans une tente spéciale du campement personnel du chef de la tribu qui en sera responsable. Chaque goumier aura un mousqueton qui lui sera spécialement affecté; il ne lui sera confié que pour les tirs et les tournées seulement.

Cette façon d'opérer qui rend le chef responsable permettra d'éviter les vols, les pertes, les détériorations; elle sera acceptée car elle est conforme à la tradition arabe du Bit el Mal qui fait du chef de la tribu le dépositaire responsable du matériel ou des denrées appartenant à la communauté.

Les cartouches seront déposées dans la tente du Français attaché au goum.

Chaque goumier volontaire devra accepter les conditions suivantes:

1^o - Prêter, sur le Coran, le serment de ne jamais se servir de l'arme qui lui sera confiée que - pour défendre la tribu contre les entreprises des brigands du Nord.

2^o - Jurer sur le Coran obéissance absolue au chef de la tribu ainsi qu'au Français attaché au goum.

3^o - S'engager à nomadiser avec les campements

campements du chef de la tribu et à s'installer assez près de ceux-ci pour pouvoir répondre en tous temps, aux appels du tambour de guerre. Au cas où le gommier sera obligé de s'absenter il sera tenu de prévenir le chef de la tribu qui en référera au Français attaché au goun. Il ne pourra jamais y avoir plus de 8 gommiers absents.

4° - S'engager à accepter l'amende que lui infligera la djémaa au cas où il perdrait par sa faute le chameau qui lui est affecté -

5° - Accepter la punition que lui infligera la djémaa si l'ennemi se présentant il refusait de marcher; cette punition pourra aller jusqu'au bannissement et à la confiscation des biens.

Lorsqu'un gommier se sera distingué d'une façon spéciale soit en reconnaissance, soit au combat, il lui sera donné une gratification en argent ou en nature.

Ceux qui se signaleront par leur exactitude aux réunions, par leur attachement au goun, recevront régulièrement chaque mois une gratification de 5 francs; leur nombre ne devra pas dépasser un pour 10.

Tout gommier blessé une fois au combat, deviendra propriétaire de sa monture -

Tout gommier blessé deux fois au combat deviendra propriétaire de sa monture et de ses armes - il aura droit à la double ration de vivres.

Tout gommier qui fera un prisonnier soit dans une poursuite, soit dans un combat deviendra propriétaire

des armes et, de la monture et de tous les effets ou objets que possèdera le prisonnier au moment de sa capture -

Si le goum capture un troupeau de chameaux qui aura abandonnés un rezou en fuite et que ces animaux n'appartiennent pas à la tribu Hounta, les propriétaires devront verser au goum 1 chameau pour 10 rendus, ou sa valeur en argent ou en nature -

Dans le cas de dispersion complète par le goum de bandes pillardes, les animaux, matériel, objets pris seront répartis dans les différentes fractions de la tribu, chaque goumier touchant 4 parts - Les fusils à tir rapide seront remis aux Français, qui en disposeront à leur gré -

Tout goumier est exempt d'impôt, de réquisition.

En écrivant ces lignes nous n'avons ni voulu faire une œuvre littéraire, ni prétendre instruire nos chefs, mais seulement essayer de communiquer à d'autres notre conviction que la formation de goums Arabes est une œuvre utile, désirable et somme toute très possible.

L'esprit guerrier sommeille seulement chez les Arabes, ils sont engourdis non aveuglés.

Nous avons vu en Algérie, en Tunisie transformer en auxiliaires dévoués les fanatiques les plus endurcis, pourquoi ne réussirions nous pas ici?

A ceux qui pensent que jamais les Arabes

7
ne seront pour nous des soldats fidèles et
sûrs, nous dirons qu'il ne s'agit pas
de transformer tous les Kounta en soldats,
mais, de former de quelques uns d'entre eux
un groupe armé pour défendre les biens de
la tribu et en même temps, nos intérêts.

Et quand bien même quelques -
désertions, quelques vols d'armes se produiraient
au début, nous demanderons quel est le
corps indigène de formation nouvelle, ~~quasi~~
Algérien, Annamite, Chinois, Sénégalais qui
n'a pas connu ces déboires?

Gao, Mai 1911 -

A. Rossi

